

Mandate la Chambre Régionale d'Agriculture PACA pour :

DEMANDE DE SUBVENTION

**FONDS REGIONAL EXCEPTIONNEL DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES
EXPLOITATIONS AGRICOLES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
IMPACTEES PAR LES INONDATIONS
DU 23 AU 24 NOVEMBRE ET 1ER DECEMBRE 2019**

**La date maximale de retour du dossier
est fixée au 15 septembre 2020**

Date de réception par la CRA-PACA :

1- IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
(du siège social) attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

Code APE de l'entreprise : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
· entreprise en cours d'immatriculation

STATUT JURIDIQUE :
Entreprise individuelle, SARL, GAEC, coopérative, association, établissement de développement agricole,...

RAISON SOCIALE du demandeur :

NOM et Prénom du représentant légal :

Adresse du siège social du demandeur :
Code postal : Ville :

Si différente, adresse de l'outil de production ou le lieu d'exercice de l'activité
Code postal : Ville :

Téléphone : Téléphone portable professionnel :

Adresse Mail :

2 – COORDONNEES BANCAIRES

Renseignez les coordonnées du compte choisi pour le versement de la présente aide et joindre un RIB :

N° IBAN | | | | | | | | | | | | | |

BIC | | | | | | | | | | | | | |

3 – ELEMENTS CHIFFRES

Montants évalués à partir de déclaration des agriculteurs **ET** sur expertise d'un conseiller spécialisé des Chambres d'Agriculture (pertes de cultures, chemins à refaire etc.) et si, pertes de matériels, sur devis : le calcul des dommages pourra s'appuyer sur les barèmes établis dans le cadre du dispositif calamités agricoles

Nature de la perte de récoltes	Nature de la perte de fonds	Commune du sinistre	Dégâts estimés en € H.T.	Nom, prénom du conseiller spécialisé et paraphe

Autre élément chiffré :

L'exploitation bénéficie-t-elle d'une aide complémentaire de la part du Conseil Départemental ?

oui

non

Si oui, quel est le montant de l'aide perçue ?

€

4 - ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

- Je demande** à bénéficier des subventions prévues au titre du fonds régional exceptionnel de solidarité en faveur des exploitations agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur impactées par les inondations du 23 au 24 novembre et 1er décembre 2019
- J'atteste sur l'honneur** : que l'outil de production ou le lieu d'exercice de l'activité sur lequel j'ai (nous avons) subi l'intempérie est situé dans la zone sinistrée définie par le ou les arrêté(s) de catastrophe naturelle portant reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle pour la période du 22 au 24 novembre et 1^{er} décembre 2019
- J'atteste sur l'honneur** que si en parallèle l'exploitation bénéficie d'une indemnisation au titre d'une assurance perte d'exploitation, le cumul des aides ne dépasse le total de la perte d'exploitation
- J'atteste (nous attestons) sur l'honneur** respecter la règle des minimis agricoles limitant à 20 000 € toutes aides publiques de minimis par période de 3 exercices fiscaux consécutifs
- J'atteste sur l'honneur** exercer réellement une activité agricole
- J'atteste sur l'honneur** ne pas faire l'objet d'une procédure liée à des difficultés économiques (liquidation judiciaire).
- J'atteste sur l'honneur** l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et ses pièces jointes
- J'atteste sur l'honneur** être à jour de mes cotisations sociales et fiscales
- J'atteste sur l'honneur** avoir pris connaissance que ma demande d'aide pourra être rejetée au motif de l'indisponibilité des crédits affectés à cette mesure.
- Je comprends** que l'inexactitude de ces déclarations peut être assimilée à une fausse déclaration et être susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide.
- Je m'engage**, pour permettre l'instruction au stade de la demande ainsi que à toutes les étapes ultérieures en cas d'attribution de l'aide, à fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération.
- Je m'engage** à informer la CRA-PACA préalablement à toute autre sollicitation de crédits (locaux, nationaux ou européens) pour cette calamité.
- Je m'engage** à conserver pendant une période de 10 ans à compter du dépôt de la présente demande de subvention tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses de personnel (le cas échéant), comptabilité, etc....
- Je suis informé(e)** qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

5 – LISTE DES PIÈCES A JOINDRE

Pour tous les demandeurs	CONTEXTE	Pièce jointe	Sans objet
Exemplaire original de la demande et ses annexes, daté, complété et signé	TOUS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RIB comportant IBAN/BIC	TOUS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation d'affiliation à la MSA précisant le statut d'exploitant agricole	TOUS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Preuve de l'indemnisation au titre de l'aide départementale visée par la présente demande : copie de courrier ou mail de notification :	TOUS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6 – SIGNATURE (S)

Fait à le : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Nom, prénom et signature(s) du demandeur pour un exploitant personne physique, du représentant légal de la personne morale ou, pour un GAEC, de chaque associé.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service instructeur.

EN PRATIQUE

Pour bénéficier de ce fonds, la demande complétée, datée, signée et accompagnée des pièces jointes doit être adressée par e-mail à l'adresse à votre Chambre Départementale d'Agriculture pour validation du conseiller spécialisé.

- Pour le département 13 : s.attias@bouches-du-rhone.chambagri.fr
- Pour le département 83 : marc.hofmann@var.chambagri.fr
- Pour le département 84 : alain.gruson@vaucluse.chambagri.fr

A défaut, la demande complétée, datée, signée et accompagnée des pièces jointes pourra être déposée physiquement dans la Chambre d'Agriculture de votre département.

Dans tous les cas, la date limite de dépôt est fixée au : 15 septembre 2020.

Un Comité Régional de Sélection aura pour charge d'examiner les demandes d'aides réceptionnées et proposées par les réseaux des Chambres consulaires.

Ce comité sera composé **pour chaque réunion** :

- 1) de représentants de la Région (un représentant des services techniques), et de représentants de la Chambre Régionale d'Agriculture,
- 2) complétés par les représentants de la DDTM, de la MSA, des Chambres Départementales d'Agriculture, du Conseil Départemental (si aide du Département) **en fonction de la provenance géographique des dossiers traités.**

Les aides seront versées aux exploitations bénéficiaires par la Chambre Régionale d'Agriculture pour le compte de la Région.

Le dispositif d'intervention régional s'articule ainsi :

- Un forfait d'aide de 1.000,00 € pour les dégâts entre 2.500,00 € et 10.000,00 €
- Une aide de 10% du montant des préjudices plafonnée à 5.000,00 € pour les dégâts supérieurs à 10.000,00 €.
- Ces deux aides ne sont pas cumulables.